



# **LA SPHÈRE FAMILIALE DES DÉLINQUANTS**

## **DOSSIER THÉMATIQUE**

**PRÉPARÉ PAR**

**L'ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC**

**DÉCEMBRE 2013**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>LE DOSSIER EN BREF</b>	<b>3</b>
<b>L'INFLUENCE DE LA SPHÈRE FAMILIALE SUR LE COMPORTEMENT</b>	<b>4</b>
<i>LES FACTEURS DE RISQUE</i>	<b>4</b>
<i>LES FACTEURS DE PROTECTION</i>	<b>6</b>
<b>CORRÉLATION EXISTANT ENTRE VICTIMISATION ET ACTES DE VIOLENCE</b>	<b>7</b>
<b>LE LIEN ENTRE UN DÉTENU ET SA FAMILLE</b>	<b>8</b>
<i>L'IMPACT D'UNE INCARCERATION CHEZ LES ENFANTS</i>	<b>8</b>
<i>L'IMPORTANCE DE LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE REINSERTION SOCIALE</i>	<b>8</b>
<i>VISITES DES PENITENCIERS</i>	<b>9</b>
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>11</b>



## **LE DOSSIER EN BREF**

---

- ✖ **Les facteurs de risque liés à la délinquance sont multidimensionnels**, c'est-à-dire qu'ils se manifestent dans plusieurs aspects du quotidien et de la vie des individus. À cet effet, la typologie généralement acceptée par les chercheurs classe les facteurs de risque en fonction des domaines suivants : les caractéristiques individuelles, la famille, l'école, les pairs, et la collectivité;
  
- ✖ **Les facteurs de protection sont des caractéristiques ou des conditions qui agissent en tant que modérateur des risques**, ils permettent d'atténuer les incidences négatives associées aux facteurs de risque et aident les jeunes à mieux faire face à leur situation;
  
- ✖ Il est maintenant reconnu qu'il existe une **corrélation significative entre la victimisation pendant l'enfance et les actes de violence familiale** commis par la suite;
  
- ✖ Selon Barrette, Lafortune, Baillargeon, Brunelle & Plante (2002), d'une certaine façon, les questions qui se posent à l'égard des conséquences psychologiques pour les enfants dont le parent est incarcéré peuvent s'apparenter à celles soulevées par des formes différentes de séparation, telles qu'un décès, une séparation ou un divorce ou une absence prolongée de l'un des parents pour des raisons professionnelles. **S'y ajoutent toutefois de nombreuses spécificités liées notamment au « contexte correctionnel »** dans lequel se vit la séparation;
  
- ✖ Le SCC soutient que le **premier objectif des permissions de sortir** est de fournir aux délinquants des occasions **d'entretenir des liens avec leur famille et avec la collectivité**, et de se prévaloir d'activités de réadaptation, d'emploi ou à caractère personnel et culturel en vue de les réinsérer dans la collectivité et d'accroître la sécurité publique. Le SCC croit qu'entretenir des contacts positifs avec la famille et les amis est un facteur important dans la réinsertion réussie des délinquants dans la collectivité.



## L'INFLUENCE DE LA SPHÈRE FAMILIALE SUR LE COMPORTEMENT

### *Les facteurs de risque*

Lieu d'apprentissage, de découverte et de socialisation, la famille représente un pilier important dans le développement des enfants et des adolescents. **Facteur de protection, la famille, lorsque dysfonctionnelle, est également considérée comme un domaine de facteurs de risque associés à la délinquance chez les jeunes.**

Les facteurs de risque liés à la délinquance sont multidimensionnels, c'est-à-dire qu'ils se manifestent dans plusieurs aspects du quotidien et de la vie des individus. À cet effet, la typologie généralement acceptée par les chercheurs classifie les facteurs de risque en fonction des domaines suivants : **les caractéristiques individuelles, la famille, l'école, les pairs, et la collectivité.**

*De façon sommaire, on peut décrire les facteurs de risque comme étant des caractéristiques ou des variables qui, lorsqu'elles sont présentes, font qu'un individu est susceptible, comparativement à d'autres, d'adopter des comportements pouvant lui faire du tort.*

Une analyse détaillée a permis de faire la distinction entre trois sous-catégories de facteurs de risque associés au milieu familial :

- ✦ les facteurs de risque relatifs à la dynamique et au fonctionnement de la famille;
  - Conduites parentales inefficaces;
  - Criminalité des parents;
  - Mauvais traitements durant l'enfance et la violence familiale;
  - Abus de substances de la part des parents.
- ✦ les facteurs de risque en lien avec les caractéristiques des familles;
- ✦ les facteurs de risque associés au quartier de résidence.

attitudes criminelles et les fréquentations de criminels, offrent une validité prédictive et permettent de cibler et d'individualiser l'intervention (Poupart, Lafortune & Tanner, 2010).

Durant l'enfance, les facteurs de risque ayant une plus grande incidence sont ceux qui agissent au sein de la famille; à mesure que les enfants grandissent et s'intègrent davantage dans leur environnement, les facteurs de risque liés aux pairs, à l'école, au quartier et à la communauté jouent un rôle plus important. Quant aux facteurs de risque en lien avec les

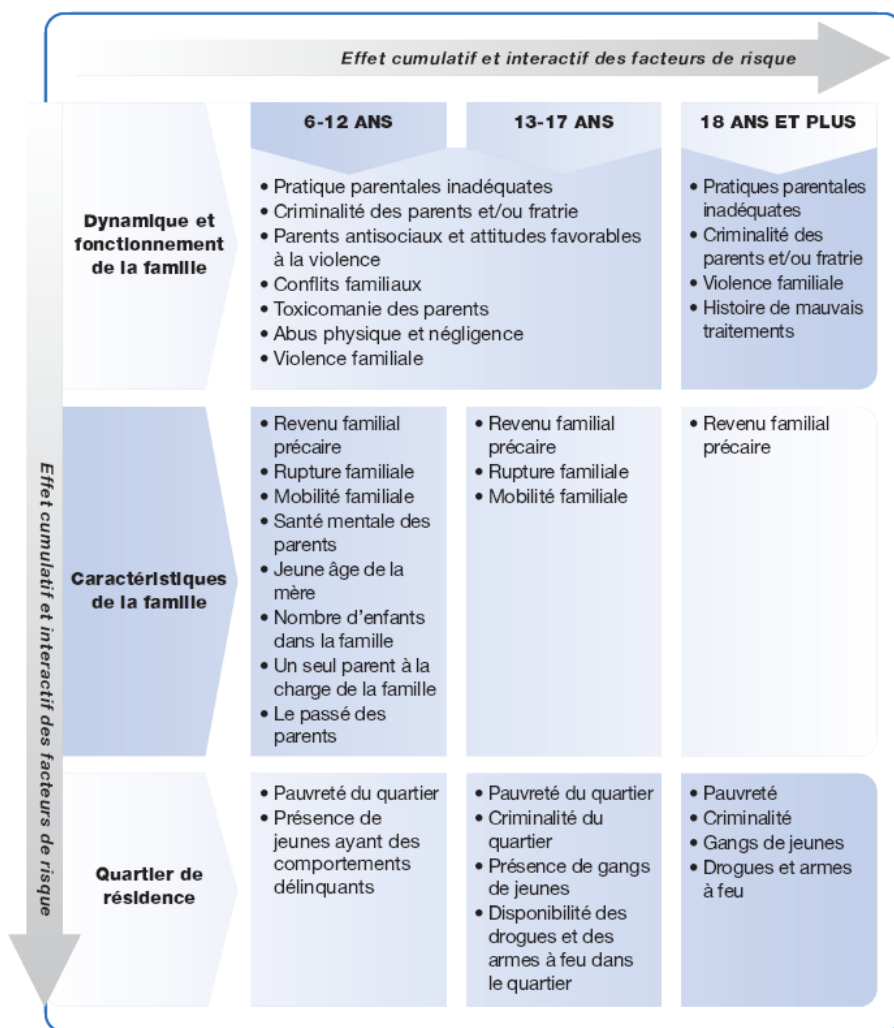
Une distinction est également faite entre les facteurs de risque **statiques** et les facteurs de risque **dynamiques**. Les facteurs statiques permettent une évaluation actuarielle de la récidive. Des facteurs comme l'âge et les antécédents criminels permettent de prévoir la récidive, mais ces facteurs statiques ne fournissent pas de pistes d'intervention et n'offrent pas de compréhension de la dynamique délictuelle du délinquant. Par contre, les facteurs dynamiques (ou « besoins criminogènes »), comme les



caractéristiques individuelles, par exemple, l'hyperactivité, l'anxiété, l'agressivité, ceux-ci doivent être pris en considération à tous les âges.

De plus, il faut rappeler que les comportements délinquants s'acquièrent sur une certaine période de temps, dans des conditions qui se chevauchent et des situations à problèmes multiples. L'interaction et l'accumulation des facteurs de risque augmentent la probabilité de commettre des actes de délinquance.

**Tableau 1. Facteurs de risque de délinquance juvénile associés à la famille selon l'âge (Savignac, 2009)**





### *Les facteurs de protection*

Les connaissances sur les facteurs de protection associés à la famille sont moins étoffées que celles sur les facteurs de risque; il s'agit d'une limite importante en matière de connaissances reliées à la prévention de la délinquance juvénile.

Les facteurs de protection aident à mieux comprendre les caractéristiques et les situations qui protègent et éloignent les jeunes de la délinquance. Les facteurs de protection sont des caractéristiques ou des conditions qui agissent en tant que modérateur des risques, ils permettent d'atténuer les incidences négatives associées aux facteurs de risque et aident les jeunes à mieux faire face à leur situation. À l'image des facteurs de risque, on peut suggérer que les facteurs de protection sont cumulatifs et interactifs. Par exemple, les effets négatifs de grandir dans un milieu pauvre peuvent être atténués par l'implication, la participation et le support des parents.

**Tableau 2. Facteurs de protection associés au milieu famille (Savignac, 2009)**

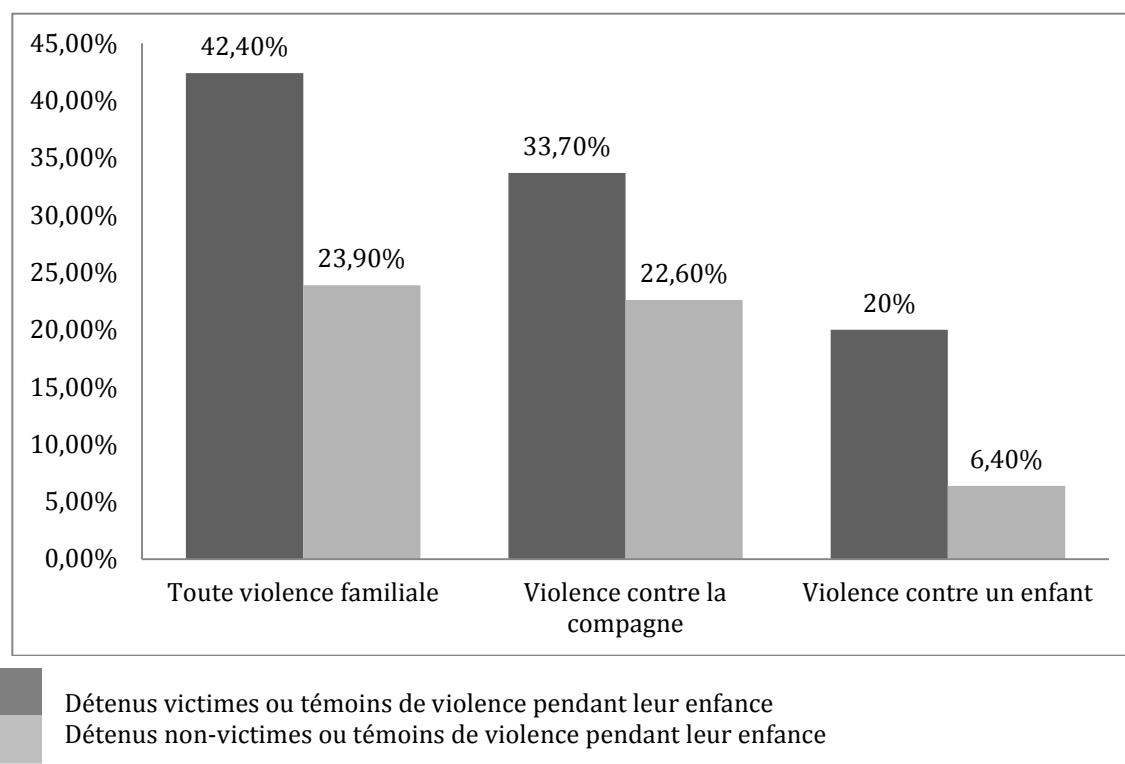
<b>À TOUS LES ÂGES</b>		
<b>DYNAMIQUE ET FONCTIONNEMENT DE LA FAMILLE</b>	<b>CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE</b>	<b>QUARTIER DE RÉSIDENCE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Relation basée sur l'attachement familial</li><li>• Support positif au sein de la famille</li><li>• Supervision parentale adéquate</li><li>• Respect des ami(e)s de la part des parents</li><li>• La proximité parents-enfants (affection)</li><li>• Méthodes de disciplines cohérentes</li><li>• Conduites et pratiques parentales adéquates</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau d'éducation des parents</li><li>• Stabilité financière</li><li>• Stabilité de l'unité familiale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration des familles à la vie du quartier</li><li>• Tissu relationnel établi dans le voisinage</li><li>• Activités scolaires qui impliquent la famille</li></ul>

## **CORRÉLATION EXISTANT ENTRE VICTIMISATION ET ACTES DE VIOLENCE**

**Il est maintenant reconnu qu'il existe une corrélation significative entre la victimisation pendant l'enfance et les actes de violence familiale commis par la suite.**

Le graphique 1 suivant présente le taux de violence familiale, y compris la violence physique ou sexuelle envers un membre de la famille, selon que les détenus ont été ou non victimes ou témoins de violence familiale pendant leur enfance (violence psychologique non prise en compte). Même si les détenus identifiés d'après leurs dossiers comme ayant été victimes de violence pendant leur enfance n'ont pas tous été identifiés aussi comme des auteurs d'actes de violence familiale, ils étaient presque deux fois (1,8 fois) plus nombreux que les autres à commettre des actes de violence familiale. Quelque 42,4 % des dossiers faisant état de la victimisation des détenus pendant leur enfance témoignaient aussi d'actes de violence familiale commis par eux. Dans le cas des détenus dont les dossiers ne faisaient pas état de victimisation pendant l'enfance, cette proportion s'établissait à 23,9 %.

**Graphique 1. Pourcentage de détenus auteurs de violence familiale selon qu'ils aient été ou non victimes ou témoins de violence pendant leur enfance.**





## **LE LIEN ENTRE UN DÉTENU ET SA FAMILLE**

### *L'impact d'une incarcération chez les enfants*

Selon Barrette, Lafortune, Baillargeon, Brunelle & Plante (2002), d'une certaine façon, les questions qui se posent à l'égard des conséquences psychologiques pour les enfants dont le parent est incarcéré peuvent s'apparenter à celles soulevées par des formes différentes de séparation, telles qu'un décès, une séparation ou un divorce ou une absence prolongée de l'un des parents pour des raisons professionnelles. **S'y ajoutent toutefois de nombreuses spécificités liées notamment au « contexte correctionnel »** dans lequel se vit la séparation. Les manifestations cliniques les plus fréquentes sont les suivantes (elles sont ici présentées en fonction de l'âge de l'enfant qui vit cette expérience) :

- × Symptômes régressifs (jeunes de 0-12 ans);
- × Défi d'adaptation au milieu familial substitut (enfants 0-12 ans);
- × Angoisses d'abandon (jeunes 2-12 ans);
- × Incompréhensions (jeunes 6-18 ans);
- × Insécurité / appréhensions du milieu carcéral (jeunes de 6-18 ans);
- × Détachement et retrait (jeunes de 6-18 ans);
- × Troubles d'adaptation scolaire et troubles du comportement (jeunes de 6-18 ans).

### *L'importance de la famille dans le processus de réinsertion sociale*

Le SCC soutient que le premier objectif des permissions de sortir est de fournir aux délinquants des occasions d'entretenir des liens avec leur famille et avec la collectivité, et de se prévaloir d'activités de réadaptation, d'emploi ou à caractère personnel et culturel en vue de les réinsérer dans la collectivité et d'accroître la sécurité publique. Le SCC croit qu'entretenir des contacts positifs avec la famille et les amis est un facteur important dans la réinsertion réussie des délinquants dans la collectivité.

Les permissions de sortie (PS) se divisent en deux catégories : **avec escorte** (PSAE) et **sans escorte** (PSSE). Pour les sorties avec escorte, les délinquants sont escortés d'un agent accompagnateur. Cet agent peut surveiller un seul délinquant ou un petit groupe de délinquants. Les sorties sans escorte sont toujours des sorties individuelles, mais il peut arriver qu'on demande aux délinquants à qui on les accorde de se présenter à la police ou à





un agent de libération conditionnelle. On peut aussi classer les permissions de sortir **en fonction de leur rôle dans la réinsertion sociale**. Les PS liées à la réinsertion sociale sont accordées pour des services à la collectivité, les rapports avec la famille, les responsabilités parentales, et le perfectionnement personnel lié à la réadaptation, alors que les PS non liées à la réinsertion sociale sont octroyées pour des raisons administratives, médicales ou humanitaires.

### *Visites des pénitenciers*

Selon le SCC, des milliers de Canadiens et de Canadiennes visitent les pénitenciers fédéraux chaque année. Parmi les visiteurs, il y a des membres de la famille et des ami(e)s des détenu(e)s ainsi que d'autres membres du public dont le nom figure sur la liste des visiteurs autorisés d'un(e) détenu(e). Les visites familiales ont été mises sur pied pour encourager les délinquants à établir et entretenir des liens avec leur famille et la collectivité en vue de faciliter leur retour dans la collectivité. Les visites familiales contribuent aussi à atténuer les effets négatifs de l'incarcération sur les relations familiales.

Dans le cadre d'une visite d'un détenu au pénitencier, le visiteur fera l'objet d'une fouille initiale (en passant par un portique de détection de métaux et/ou en soumettant ses effets à un examen à l'aide du détecteur ionique ou de l'appareil de radiographie). Lorsqu'il y a des soupçons que le visiteur est en possession d'objets interdits, il pourra faire l'objet d'une fouille plus approfondie. Il pourra faire également l'objet d'une fouille par une équipe de chiens détecteurs de drogue. Les nouveaux visiteurs visionneront une brève vidéo sur les moyens d'empêcher la drogue d'entrer dans les pénitenciers.

Les visites familiales privées (VFP) ont été mises sur pied par le Service correctionnel du Canada afin d'encourager les détenus à rétablir et à maintenir des liens avec leur famille et la collectivité, afin de faciliter leur réinsertion sociale et de réduire les effets négatifs de l'incarcération sur les relations familiales. Les VFP représentent plus qu'une simple visite conjugale, car elle vise à accroître la capacité du détenu à poursuivre son plan correctionnel. Lorsqu'ils satisfont à certains critères, les détenus peuvent avoir accès à des unités spéciales situées dans l'enceinte d'un établissement correctionnel. La plupart des unités comportent deux chambres et une aire regroupant la cuisine et le salon.

*Tous les détenus sont admissibles aux visites familiales privées sauf ceux :*

- a) dont l'évaluation démontre qu'ils risquent en ce moment de se livrer à des actes de violence familiale;*
- b) qui bénéficient de permissions de sortir sans surveillance pour maintenir des liens ou des rapports avec la famille;*
- c) qui sont incarcérés dans une unité spéciale de détention, ou encore en attente d'un transfert vers cette unité ou d'une décision à cet égard.*



Normalement, la fréquence et la durée maximales des visites familiales privées sont de 72 heures une fois tous les deux mois. Toutefois, le directeur de l'établissement peut, s'il le juge à propos, en modifier la fréquence ou la durée selon la disponibilité des unités et le nombre de détenus y participant.

Les membres de la famille admissibles à participer au programme sont le conjoint, le conjoint de fait, les enfants, le père et la mère, les parents nourriciers, les frères et sœurs, les grands-parents et les personnes avec lesquelles, de l'avis du directeur de l'établissement, le détenu a un lien familial soutenu, pourvu qu'aucune des personnes citées ci-dessus ne soient des détenus. Les détenus ne sont pas admissibles à participer aux visites familiales privées avec d'autres détenus.



## RÉFÉRENCES

---

Barrette, M., Lafortune, D., Baillargeon, P., Brunelle, N. et Plante, A. (2002). Rapport de la phase I du projet «Grandir sainement avec un père détenu». Rapport réalisé par la Maison Radisson.

Poupart, J., Lafortune, D. & Tanner, S. (2010). *Question de criminologie*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal. 258 p.

Savignac, J. (2009). *Familles, jeunes et délinquance : Portrait des connaissances et programmes de prévention de la délinquance juvénile en milieu familial*. Rapport de recherche publié par le Centre national de prévention du crime (Sécurité publique Canada). 70 p.

Service correctionnel du Canada (site internet). Famille et amis. <http://www.csc-scc.gc.ca/famille/index-fra.shtml>. Consulté en décembre 2013.

Service correctionnel du Canada (site internet). Directives du commissaire 559-Visites. <http://www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/cdshtm/559-cd-fra.shtml>. Consulté en décembre 2013.

Service correctionnel du Canada (site internet archivé). La violence familiale chez les délinquants sous responsabilité fédérale : Étude fondée sur l'examen des dossiers. <http://www.csc-scc.gc.ca/publications/fv/fv03/fv03e01-fra.shtml>. Consulté en décembre 2013.